

LES INTERDICTIONS DE RAMER

- Avis préfectoral
- Avis de l'encadrement.
- Drapeau rouge.
- Dès qu'il fait nuit.
- Brouillard: la pointe Sud de l'île Barbe non visible et/ou autre rive de la Saône au niveau du club.
- Orage : sortir ou rejoindre au plus vite le ponton en cas d'éclairs (coups de foudre).
- Température :
 - En hiver **-5°C sans vent**. Il faut aussi tenir compte de la température ressentie en cas de vent.
 - En été, éviter de ramer lors de très forte chaleur et torse nu (coup soleil, réverbération).
- Crue de la Saône : selon le débit.
Débit supérieur à 1200 m3/seconde.

NB : Le vent du Sud peut limiter la pratique de l'aviron en raison des conditions d'instabilité du bateau, surtout lors des demi-tours.